



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

Absents excusés : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

30-05-2014-12

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET.

OBJET : ESPACE RESTAURATION DU COMPLEXE DE PELOTE - AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique que l'aménagement intérieur de l'espace restauration du complexe de pelote doit être revu de manière à optimiser au maximum la gestion de l'espace. En effet, le comptoir est mal positionné à l'intérieur du local et doit être déplacé vers le centre de la pièce de manière à libérer les espaces près des aires de jeu. Ces travaux impliquent des aménagements complémentaires en termes de déplacement des réseaux.

Le coût estimé de cette opération se situe à environ 65 000 euros hors taxes (études et travaux inclus) et les crédits nécessaires sont d'ores et déjà inscrits dans le budget primitif 2014 (opération 036).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE de faire procéder aux travaux d'aménagement de l'espace restauration du complexe de pelote de Mont et valide l'enveloppe prévisionnelle ci-dessus.

CHARGE le Maire de consulter et retenir les bureaux d'études et maîtres d'œuvre pour la conception des ouvrages, la mise au point des cahiers des charges et du dossier de consultation des entreprises, la réalisation et le suivi des travaux.

DECIDE de procéder à une mise en concurrence des entreprises sous la procédure adaptée.

AUTORISE Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire, notamment les conventions avec les maîtres d'œuvre et bureaux d'études, ainsi que les marchés publics et les éventuels avenants dans la limite des crédits budgétaires sur l'opération.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ